



**Jeux de Cinéma dans le Monferrato (Piémont) – 18ème édition,  
RICALDONE (ALESSANDRIA) - 3 - 11 juillet 2020**

**RÈGLEMENT**

*Immagina* est l'Association Culturelle qui organise le MonFilmFest.

**LES JEUX DU FESTIVAL**

**1. SEPT JOURS POUR UN FILM**

C'est un jeu qui met à l'épreuve la capacité de produire un film en sept jours, en concevant l'histoire, le plan de production, jusqu'à sa première projection pour le public. Toute personne qui se propose comme réalisateur ou auteur et qui soumet à la direction du festival un film considéré comme significatif de sa propre production peut participer au concours, sans limites d'âge ou de nationalité,

Si les auteurs le jugent opportune (ou la direction du festival le demande), il faudra fournir d'autres liens visibles et téléchargeables afin de permettre une vision plus vaste de leur production, en plus de celui choisi et qui sera transmise selon les modalités précisées. Pour les auteurs qui ont déjà participé au MonFilmFest dans les éditions précédentes, il faudra présenter un film terminé après le 1er janvier 2017.

Les auteurs seront 7. Le film devra être réalisé entièrement dans le Monferrato et il n'y a pas de limite de durée ni de genre parce que "Sept Jours pour un Film" est aussi un jeu de production, qui met à l'épreuve la capacité de gérer le film dans le temps prévu.

Les auteurs invités devront respecter la programmation suivante, qui est obligatoire et partie intégrante du règlement :

- Préparation du scénario, si cela n'a pas été écrit avant;
- Choix des lieux et préparation de la scénographie. (on peut se documenter avant le début du festival);
- Épreuves de préparation au tournage et le tournage même;
- Montage du film;
- Remise.

L'organisation mettra à disposition un poste de montage en cours de définition qui sera communiqué en détail aux auteurs invités.

Le reste de la production est à la charge des auteurs: il faut strictement qu'ils aient leur propre véhicule et qu'ils soient autonomes pour les déplacements, si nécessaires à la

production du film. L'organisation ne fournit pas les moyens de déplacement pour l'équipe pendant les sept jours MonFilmFest.

Le début de "Sept jours pour un Film" est fixé au vendredi 3 juillet 2020 à 18h, avec la rencontre entre les équipes et l'organisation .

Le film réalisé et monté devra être remis à l'Organisation au plus tard à 11 h du samedi 11 juillet 2020 et sera projeté au jury et au public. Au cours de la journée, les films seront projetés en boucle jusqu'à la remise de prix.

L'organisation garantit, du 3 à l' 11 juillet 2020, hospitalité à demi-pension (hébergement jusqu'au samedi 11 juillet – dîner jusqu'au 10 juillet pour un maximum de 5 pour équipes), et un appui logistique pour la recherche des lieux et des figurants. La recherche du personnel technique (monteurs, directeurs de la photographie, preneurs du son) et des acteurs n'est pas à la charge de l'organisation, mais il y a un database du festival accessible sur demande. On précise que l'organisation fournit ce type de support, mais les rapports entre les membres des équipes, acteurs, figurants, fourniture des costumes, maquillage, et tout le reste qui sert à la production, sont directs avec l'auteur et l'organisateur de la troupe. On ne pourra rien exiger de Immagina: tous les participants, dans n'importe quel rôle, sont des volontaires à part entière. Leur présence accréditée à la suite de l'acceptation de ce règlement, équivaut à une décharge par rapport au MonFilmFest et Immagina pour toutes leurs prestations concernant les films tournés pendant le festival.

**En signant le Règlement spécifique lors de l'acceptation de l'invitation, les auteurs et les réalisateurs s'engagent à participer à la section "Sept jours pour un film". L'éventuelle non-participation, en l'absence de raisons personnelles ou de santé attestées, comportera l'obligation de payer à Immagina la somme de 250€, à titre de réparation. Avec tel remboursement, inférieur au coût net de la restauration, l'organisation veut se protéger, pour éviter d'éparpiller ses ressources.**

**La municipalité de Ricaldone et Immagina acquièrent les droits d'utilisation des courts-métrages réalisés afin de promouvoir le territoire, l'activité associative à but non lucratif, et ce qui n'est pas prévu dans le présent règlement. L'acceptation du règlement équivaut à une décharge officielle pour la projection du film pendant le dernier jour du festival et pour d'éventuelles futures projections ou l'utilisation partielle des images aux fins mentionnées.**

## **2. VITRINE D'UN UN FILM D'UNE NUIT D'ÉTÉ**

La participation est libre. Les œuvres présentées doivent être réalisées **après le 1er janvier 2017.**

Les auteurs sélectionnés dans les éditions précédentes du MonFilmFest, dans la section SEPT JOURS POUR UN FILM peuvent présenter leur dernier film ou un film jamais présenté au MonFilmFest, sans aucune sélection.

**Il n'y a aucune contrainte de genre ou de durée. Les films doivent être envoyés avec la fiche d'inscription au plus tard le 10 juin 2020.**

Les invitations sont à la seule discrétion de la Commission composée de la Direction Artistique et seront publiées au plus tard le **15 juin 2020**. Les projections auront lieu du 3 au 10 juillet 2020, selon le programme communiqué le 22 juin 2020.

## NORMES GÉNÉRALES

Les auteurs invités garantissent que l'œuvre présentée n'est pas du plagiat d'autres films, ni viole les droits de tiers: en tout cas l'organisation du MonFilmFest sera indemne de n'importe quelle demande ou prétention causée par la représentation du film. Les réalisateurs et les producteurs des films envoyés sont responsables du contenu de leurs œuvres et déclarent, avec l'inscription, de remplir toute obligation à l'égard des tiers, découlant du droit d'auteurs, conformément à la législation de leur Pays et du Pays où l'œuvre a été réalisée.

L'organisation se réserve le droit de modifier une partie de cet avis, après publication sur le site officiel [www.monfilmfest.eu](http://www.monfilmfest.eu).

## INSCRIPTION ET FRAIS DE PARTICIPATION

L'inscription au MonFilmFest 2020 est GRATUITE si le matériel est envoyé au plus tard le 30 avril 2020.

Jusqu'au 4 mai 2020 les frais de participation sont de 10,00 euros.

Jusqu'au 6 juin 2020 les frais de participation sont de 15,00 euros.

Les œuvres seront transmises comme suit (coûts supportés par les participants):

1. Téléchargement via services de transfert en ligne ( Wetransfer, Google Drive, Dropbox etc.), à l'adresse [monfilmfest@immagina.net](mailto:monfilmfest@immagina.net) , avec la fiche d'inscription ;
2. Téléchargement sur Click for festivals ou Festhome.

Les auteurs invités au 18ème MonFilmFest, pour les deux Jeux du Festival, seront communiqués au plus tard le 15 juin 2020.

### PRIX:

**1° Prix SEPT JOURS POUR UN FILM 1500€**

**2° Prix SEPT JOURS POUR UN FILM 500€**

**1° Prix VITRINE D'UN UN FILM D'UNE NUIT D'ÉTÉ 750€**

**2° Prix VITRINE D'UN UN FILM D'UNE NUIT D'ÉTÉ 350€**

L'attribution des prix aux gagnants est subordonnée à la permanence des conditions essentielles pour le déroulement effectif du Concours ou de l'une des sections. En l'absence de telles conditions, la Direction se réserve la possibilité d'annuler le Concours ou une des sections au plus tard le 30 juin. Dans ce cas toute réclamation des participants est exclue.

**L'inscription au MonFilmFest implique l'acceptation de ce qui est prévu du présent règlement.**

**date et signature de l'auteur**